



36^{ème} Foire aux Greniers de Neauphle-le-Château Dimanche 16 JUN 2024

Vente au déballage déclarée à la MAIRIE de Neauphle-le-Château

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Foire aux Greniers de Neauphle-le-Château a lieu le **Dimanche 16 Juin 2024** dans les allées du Parc du Jeu de Paume. La vente est autorisée de **9 h à 18 h**.

Les inscriptions et réservations des emplacements sont enregistrées à partir du SAMEDI 18 MAI 2024 jusqu'au SAMEDI 8 JUN 2024 et/ou jusqu'à épuisement des emplacements. • obligatoirement au local du SINLC, les samedis matins de 9h à 12 h 30

➤ possibilité de télécharger et remplir le bulletin d'inscription auparavant sur le site internet : sinlc.fr

1) Tout exposant peut annuler sa réservation **jusqu'au mercredi 5 Juin 2024** et dans ce cas, son ou ses emplacements lui seront remboursés. Après cette date, le Syndicat d'Initiative disposera du ou des emplacements et l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

2) Les emplacements sont définis par le plan officiel établi par le Syndicat d'Initiative.

-Chaque emplacement **est de 3 m de largeur sur 4 m de profondeur**.

-L'emplacement est fourni sans aucun matériel. Chaque exposant peut réserver trois emplacements au maximum. Les limites de l'emplacement délimitées au sol sont à respecter impérativement. Aucune modification d'emplacement, ni échange le jour de la Foire ne seront possibles.

-Aucune installation hors des limites des emplacements ou bien hors des limites de la Foire ne peut avoir lieu. (Cf arrêté municipal).

3) Les exposants s'installent à **partir de 7h** du matin le Dimanche 16 Juin 2024 et quittent la Foire à **partir de 18 h**.

-Tout exposant qui n'est pas installé au plus tard à 8 h 45 renonce de facto à son emplacement et ne pourra pas être remboursé. Le Syndicat d'Initiative disposera de cet emplacement à partir de 8 h 45. **-La circulation des véhicules n'est autorisée que de 7 h à 9 h et après 18 h.**

Pour la sécurité de tous, pendant cette journée, aucune circulation de voitures ni de skate boards, bicyclettes, patinettes, etc.. n'est autorisée.

4) Le prix de chaque emplacement de 3 mètres linéaires est de **25 € pour un emplacement avec 1 voiture sur le site (derrière et à proximité de l'emplacement)** et de **20 € pour un emplacement sans voiture** (à garer à l'extérieur du site, face terrains de foot, etc...)

Seuls les véhicules disposant d'un bon de parking délivré par l'organisateur et visible de l'extérieur pourront stationner sur le site.

5) Dans un esprit citoyen, respectueux de l'environnement et de la nature, il est demandé à chacun de veiller à laisser son emplacement parfaitement propre.

À cet effet, des sacs poubelles vous seront distribués par le SINLC et des bennes dédiées au tri sélectif seront mises à votre disposition sur le site. Merci de respecter le tri.

Un endroit spécifique sera dédié à la récupération d'objets en bon état que vous ne souhaitez pas remporter et qui seront recyclés et redistribués via des associations caritatives.

6) Le SINLC s'autorise à annuler cet événement à la dernière minute pour toute raison qu'il jugera

nécessaire d'appliquer. Dans ce cas, tous les exposants seront remboursés.

- 7)** Tout exposant a lu et accepté le Règlement National des ventes au déballage et le Règlement Intérieur de la Foire Aux Greniers 2024 organisée par le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château.

Nous vous souhaitons de passer une agréable journée.
Neauphle-le-Château, Françoise Cargemel, Présidente du SINLC